

**RAPPORT ANNUEL 2013
DU COORDONNATEUR RÉSIDENT / HUMANITAIRE
SUR L'UTILISATION DES SUBVENTIONS DU CERF
TCHAD
URGENCE RR**

COORDONNATEUR RÉSIDENT/HUMANITAIRE

Thomas Gurtner

RESUME DU PROCESSUS ET DE LA CONSULTATION

- a. Merci d'indiquer quand l'After Action Review (AAR) a été conduit et qui a participé.
Le projet " Emergency assistance for controlling a Desertlocustoutbreak in the sahel (Regional project)" a été mis en œuvre par l'Agence Nationale de Lutte Antiacridienne (ANLA) du 26.11.2012 au 30.04.2013 dans la partie Nord du Tchad et a prospecté 10 665 ha. Aucun AAR n'a été menée, mais l'équipe régulière de surveillance a poursuivi son action sur le terrain. Depuis la fin de l'action, aucune infestation ou toute présence de criquets du désert ou des dommages causés par ces criquets n'ont été signalés.
- b. Merci de confirmer que le rapport CERF du Coordonnateur Résident et/ou Coordonnateur de l'Action Humanitaire (CR/CH) a été discuté avec l'équipe humanitaire et/ou l'équipe de pays des Nations-Unies et avec les coordonnateurs sectoriels comme mentionné dans les directives.

OUI NON

- c. Le rapport final CERF du CR/CH a-t-il été partagé, pour examen aux intervenants dans le pays (c-à-d les agences bénéficiaires du CERF, les coordonnateurs et membres des secteurs/groupes sectoriels et les institutions gouvernementales compétentes), comme recommandé dans les directives?

OUI NON

Le rapport final a été établi en collaboration directe avec l'institution étatique ayant mandat dans le secteur concerné nommément l'ANLA (agence nationale de lutte antiacridienne). Le rapport n'a pas été partagé avec d'autres partenaires humanitaires, mais sur le terrain, les experts de ANLA ont présenté à tous les acteurs présents dans la région, les résultats de l'enquête subséquente. engagée par hélicoptère dans les zones les plus à risque. Les résultats ont révélé qu'il n'y a pas de risque immédiat de infestations de criquets pèlerins

I. LE CONTEXTE HUMANITAIRE

TABLE 1: VUE D'ENSEMBLE DES SUBVENTIONS D'URGENCES (US\$)		
Montant total nécessaire à la réponse humanitaire: 10 000 000* US\$		
Répartition des financements totaux reçus pour la réponse humanitaire par sources	Source	Montant US\$
	CERF (Tchad)	748 007
	FONDS HUMANITAIRE COMMUN/FONDS POUR LES INTERVENTIONS D'URGENCE (le cas échéant)	Non applicable
	AUTRES (Bilatéral/Multilatéral)	7 458 279**
	TOTAL	8 206 286***

* Ce montant représente le besoin pour couvrir à la fois le Tchad et la Mauritanie pour une intervention régionale

** Ce montant représente les fonds reçus des sources bilatérales et multilatérales pour le Tchad et la Mauritanie pour une intervention régionale

*** Ce montant représente les fonds reçus du CERF ainsi que des autres sources bilatérales et multilatérales pour le Tchad et la Mauritanie pour une intervention régionale

TABLE 2: CERF SUBVENTIONS D'URGENCE PAR ALLOCATION ET PROJET (US\$)			
Allocation 1 – date de la soumission officielle: 16 novembre 2012			
Agence	Code du Projet	Groupe Sectoriel/Secteur	Montant US\$
FAO	12-FAO-045	Sécurité alimentaire	748 007
TOTAL			748 007

TABLE 3: REPARTITION DU FINANCEMENT CERF PAR MODALITES DE MISE EN OEUVRE (US\$)	
Modalité de mise en oeuvre	Montant
Mise en œuvre directe agences des Nations-Unies/IOM	748 007
Fonds transférés aux ONG pour mise en oeuvre	0
Fonds transférés aux partenaires gouvernementaux	0
TOTAL	748 007

BESOINS HUMANITAIRES

Suite à des pluies inhabituelles fin 2011 et début 2012 en Afrique du nord-ouest, des infestations du Criquet pèlerin ont commencé à être signalées dans le sud-ouest de la Libye et le sud-est de l'Algérie en janvier 2012. Malgré l'insécurité prévalant des deux côtés de la frontière, plus de 60 000 hectares ont été traités par les équipes nationales grâce à l'appui fourni à la Libye par la Commission FAO de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO) et la FAO (projet TCP/LIB/3401). Avec le dessèchement des conditions écologiques, de petits essaims d'ailés immatures ont migré vers les zones de pluie dans le nord du Tchad, du Niger et du Mali à partir de fin mai 2012. Grâce à de bonnes conditions écologiques pendant l'été, une nouvelle génération de Criquet pèlerin a été signalée dans le nord-est du Mali, le nord et le centre du Niger et le centre et le nord-est du Tchad en septembre 2012. Les éclosions ont commencé début octobre, donnant naissance à des bandes larvaires. Après les mues imaginaires, des essaims ont commencé à se former en novembre dans le nord du Mali, du Niger et du Tchad. La région du Sahel est confrontée à une crise alimentaire et

nutritionnelle sévère due à une combinaison de ces facteurs structurels et conjoncturels : 18,7 millions de personnes sont confrontées à l'insécurité alimentaire (dont 1,6 million dans le nord du Mali, et plus de 2 millions au Tchad). De plus, 1 million d'enfants de moins de cinq ans sont à risque malnutrition aiguë sévère. Des opérations de prospection et de lutte antiacridienne devenaient ainsi indispensables au Tchad pour suivre de près la situation et éviter une augmentation des populations acridiennes et leur déplacement vers les pays voisins. Ainsi, au Tchad, au cours de la campagne 2012 (juillet à décembre), la superficie prospectée était de l'ordre de 132 000 ha et celle infestée de 12 000 ha ; quant à la superficie traitée, elle fut de 5 375 ha.

Cependant, si la menace a pu être considérablement réduite à la fin de l'année 2012 dans les pays du Sahel, elle n'était pas complètement écartée en raison de populations acridiennes ayant pu se reproduire dans les zones d'insécurité du nord du Mali et du Niger. De plus, ces populations acridiennes non détectées ou non maîtrisées se déplacent vers l'Afrique du Nord-Ouest pour y effectuer une reproduction hiverno-printanière. Un retour des populations acridiennes n'était donc pas à exclure en 2013 dans les pays du Sahel ; d'où la demande, en mai 2013, d'une prolongation de juin à septembre 2013 du projet au Tchad. Cet éventuel retour en nombre des populations acridiennes en provenance d'Afrique du Nord-Ouest constituait une menace sérieuse non seulement pour les cultures mais aussi pour les pâturages ; si il n'était pas maîtrisé rapidement, il risquait de mettre en péril les moyens d'existence des populations déjà très vulnérables suite à la menace acridienne de 2012.

II. ZONES CIBLEES ET ETABLISSEMENT DE L'ORDRE DES PRIORITES

Les zones ciblées par le projet sont celles touchées par les infestations du Criquet pèlerin dont une reproduction et une augmentation des individus auraient pu menacer les cultures et les pâturages des zones concernées et donc la sécurité alimentaire des populations rurales du Tchad. En effet, au regard des migrations des criquets dans les pays environnant (Libye et Niger), le risque était très important pour les productions agricoles déjà précaires au Tchad. Le gouvernement n'ayant pas suffisamment des moyens à mettre directement à la disposition de son agence spécialisée pour prévenir et lutte contre une infestation imminente, une solution urgente devait être trouvée pour ainsi prévenir et épargner les populations des risques importants pouvant aggraver l'insécurité alimentaire qu'elles vivent déjà. Les fonds du projet CERF ont financé les opérations terrestres et aériennes de prospection et de lutte effectuées de juin à septembre 2013 dans le Centre-Nord du pays (Kalait, Salal, Faya – Largeau, Wadi- Fira, Fada, Kanem et Abéché) -c'est-à-dire dans les zones où la reproduction du Criquet pèlerin avait été signalée.

III. LE PROCESSUS CERF

Sur la base de la progression de l'infestation des criquets pèlerins dans la sous-région, comme c'était le cas au Niger, Libye, Mali, Mauritanie, le risque d'invasion était également évalué au niveau national par l'agence spécialisée (ANLA). C'est suite à cette évaluation que les éléments des menaces ont été relevés pour lesquels des recommandations pertinentes ont été formulées pour prévenir le risque et s'attaquer à toute éventualité qui se pourrait présenter. Cette intervention devrait nécessairement revêtir un caractère régional et intégrer les autres pays concernés par, soit la menace, soit la présence des criquets pèlerins. C'est ce qui justifie l'intégration de ce projet dans un contexte régional. Au niveau national, le projet a été soumis au responsable autorisé suivant le processus normal de la soumission des projets au financement CERF. Après évaluation, le projet a été retenu et alors intégré avec ceux des autres pays au niveau régional. Le processus d'élaboration et de mise en œuvre de ce projet CERF régional s'est principalement déroulé de juin à décembre 2012 à partir du Siège de la FAO à Rome. En effet, une réponse d'urgence à un ravageur transfrontière requiert une coordination technique et opérationnelle au-delà des frontières nationales et l'implication de différents acteurs tant au niveau national que régional et international. Un appui opérationnel a été fourni par l'équipe de la FAO au Tchad pour ce qui concerne l'achat d'intrants locaux et la mise à disposition de fonds pour le dispositif de prospection et de lutte terrestre de l'Agence nationale de lutte antiacridienne (ANLA) du Tchad.

Etant donné que certains équipements n'ont pas pu être utilisés pendant la durée du projet et que des nouveaux signes de menace étaient sur le terrain, il était apparu nécessaire de poursuivre la surveillance et la capacité d'intervention rapide en cas de nécessité. C'est pour cette raison qu'il fallait compter sur les ressources qui étaient déjà disponibles pour les actions immédiates. C'est ainsi que la FAO avait sollicité et obtenu du Coordinateur humanitaire au Tchad, l'extension sans coût du financement du CERF pour trois mois additionnels de juin à septembre 2013.

IV. RESULTATS ET VALEUR AJOUTEE DU FINANCEMENT CERF

TABLE 4: PERSONNES AFFECTEES ET BENEFICIAIRES DIRECTS PAR SECTEUR				
Nombre total des personnes affectées par la crise: 13 000 000*				
Nombre total des personnes ayant bénéficié directement du financement CERF par groupe sectoriel/secteur	Groupe Sectoriel/Secteur	Femmes	Hommes	Total
		Sécurité alimentaire	3 413 087	3 425 112

* Total de la population du Sahel concernée par la menace acridienne.

**La population bénéficiaire était estimée sur la base des localités concernées par l'intervention.

ESTIMATION DES BENEFICIAIRES

Le nombre total des personnes affectées et bénéficiaires est constitué du total des populations du Tchad et de la Mauritanie et même au delà, parce qu'avec la maîtrise du péril acridien, une catastrophe alimentaire a pu être évitée particulièrement pour les populations des pays du Sahel (estimées à 50 millions d'habitants). Cette opération ne comprend pas d'activités de distribution de semences ou de vivres qui sont des activités très ciblées et pour lesquelles nous pouvons connaître le nombre de bénéficiaires directs. Dans le cas d'espèce, comme mentionné en bas du tableau ci-dessus, il est plus pertinent de qualifier l'opération en termes d'hectares prospectés et traités, de personnes formées, etc.

TABLE 5: NOMBRE DE PERSONNES AYANT BENEFICIES DIRECTEMENT DU FINANCEMENT DU CERF		
	Planifié	Atteint (estimation)
Femmes	3 413 087	3 413 087
Hommes	3 425 112	3 425 112
Nombre total de personnes (hommes et femmes)	6 838 199	6 838 199
Y compris, enfants de moins de 5 ans	2 700 000	2 700 000

RESULTATS DU FINANCEMENT CERF

L'ensemble de la population tchadienne est bénéficiaire de ce projet et, au-delà, les 50 millions d'habitants des pays du Sahel et de l'Afrique du nord-ouest concernés directement ou indirectement par cette menace acridienne. Initialement, le projet prévoyait la mise en œuvre de traitements aériens d'urgence dès décembre 2012 pour donner un coup d'arrêt à la formation d'essaims et les empêcher de se déplacer dans les pays voisins. Ainsi, une compagnie aérienne avait été sélectionnée en 2012, à travers un appel d'offre compétitif, pour la réalisation de prospections et de traitements aériens. Cependant, grâce au financement rapide de la communauté internationale (par d'autres bailleurs) à compter de l'été 2012 pour la collecte efficace des données acridiennes et l'alerte précoce par les équipes de prospection de l'ANLA et le Service d'Information sur le Criquet pèlerin de la FAO (DLIS – *Desert Locust Information Service*), ainsi que la mobilisation rapide des équipes terrestres de traitement, les effectifs des populations acridiennes avaient été réduits significativement à la fin de l'année 2012 sans devoir recourir à l'utilisation d'un aéronef. Les fonds du CERF ont cependant permis d'organiser, en décembre 2012, la triangulation de 20 000 litres de pesticides par voie aérienne en provenance de Tindouf (Algérie) et à destination de N'Djamena (Tchad) avec l'appui du Programme alimentaire mondial (PAM), et de les livrer ensuite à Abéché pour les opérations de lutte terrestre de l'ANLA.

Bien que les opérations de lutte menées par les pays du Sahel en 2012 en collaboration avec la FAO et la CLCPRO aient conduit à éviter tout développement de la résurgence en recrudescence, les populations du Criquet pèlerin issues d'une reproduction dans les zones d'insécurité du Sahel se sont déplacées à partir de fin 2012 dans le sud de l'Algérie, de la Libye et du Maroc, où elles ont pu réaliser une reproduction hiverno-printanière. Utilisant les complémentarités écologiques favorables à la reproduction qui sont offertes aux populations du Criquet pèlerin de part et d'autres du désert du Sahara, lors de la saison des pluies au Sahel (y compris au Tchad) et, des précipitations hiverno-printanières dans les pays d'Afrique du Nord-ouest, l'arrivée de nouvelles populations acridiennes était prévisible au Sahel dès le mois de juin 2013. C'est dans ce contexte qu'une requête d'extension sans coût du CERF pour trois mois a été soumise au secrétariat du CERF sous couvert du Coordinateur humanitaire au Tchad. La FAO a ainsi pu (i) mener, en collaboration avec l'ANLA, les opérations de prospection et de lutte terrestre destinées à détecter toute arrivée de groupes et petits essaims issus des éclosions débutées mi-avril 2013 dans le Sud de l'Algérie et de la Lybie et ayant échappé aux traitements acridiens ; (ii) contracter les services d'un hélicoptère pour effectuer environ 65 heures de prospection et de lutte aériennes sur une période de deux mois et (iii) déployer un « logisticien aéronefs » pendant trois semaines afin de veiller à la mise en œuvre et à la bonne exécution des opérations de prospection et de lutte aériennes.

VALEUR AJOUTEE DU FINANCEMENT CERF

a) Les financements du CERF ont-ils permis de fournir rapidement une assistance aux bénéficiaires?

OUI EN PARTIE NON

En juin 2013, des populations de criquets adultes sont arrivées au Tchad depuis les pays frontaliers du nord. Le financement du CERF a permis à la FAO de mettre en œuvre des opérations de prospection et de lutte estivale dès juin et ont continué jusqu'en août dans les régions du Centre-Nord du pays. Ces opérations ont contribué à éviter une augmentation des populations acridiennes ainsi que leur déplacement vers le Nord du pays, ce qui aurait pu créer des dégâts considérables aux cultures oasiennes et aux pâturages dont dépendent les populations et le bétail, en alimentant davantage le circuit « péri-saharien » de reproduction du Criquet pèlerin. Etant donné que l'invasion acridienne était suffisamment contrôlée grâce à la fois aux ressources reçues des bailleurs multilatéraux et bilatéraux, les fonds CERF ont permis d'assurer davantage la surveillance dans les zones les plus à risque. Avec l'accord du Coordonnateur humanitaire, la FAO a pu solliciter une extension du projet ayant permis ainsi des actions immédiates entre Juin et septembre 2013.

b) Les financements du CERF ont-ils favorisé la réponse aux besoins les plus urgents¹?

OUI EN PARTIE NON

Le financement du CERF a permis le déploiement rapide des intrants nécessaires pour mettre en œuvre, en temps opportun et de manière efficace, les opérations de prospection et de lutte antiacridienne. Avec ces fonds, les équipes terrestres de l'ANLA et l'hélicoptère ont pu traiter les zones infestées et ainsi permis de réduire les effectifs du Criquet pèlerin et l'échelle de leurs déplacements vers les pays voisins. Le financement a ainsi contribué à la préservation des moyens d'existence des communautés rurales du Tchad, qui tirent essentiellement leurs revenus de l'agriculture et de l'élevage. L'intervention a également permis d'éviter le développement de la menace acridienne en une recrudescence dans les neuf autres pays de la sous-région.

c) Les financements du CERF ont-ils favorisé la mobilisation d'autres financements?

OUI EN PARTIE NON

Dans le cadre du programme d'urgence de réponse à la crise acridienne au Sahel, plusieurs bailleurs de fonds avaient répondu à l'appel de la FAO en même temps que le projet CERF. Toutefois, le financement CERF a été un indicateur important de l'engagement des Nations Unies dans la lutte contre la menace acridienne au Sahel et dans les pays voisins, très fragiles des points de vue social, économique et politique.

¹ Par réponse aux besoins les plus urgents, référence est faite aux actions nécessaires, rapides et limitées dans le temps et aux ressources requises afin de minimiser les pertes de vies humaines additionnelles et les dommages aux biens sociaux et économiques (ex vaccination d'urgence, contrôle d'une invasion de criquets, etc.).

d) Le CERF a-t-il amélioré la coordination au sein de la communauté humanitaire?

OUI EN PARTIE NON

Le plan d'exécution des opérations de prospection et de lutte terrestres et aériennes a été élaboré conjointement par l'ANLA du Tchad, la CLCPRO et la FAO. Le CERF a en outre été le premier partenaire de la communauté internationale à avoir répondu positivement à l'appel lancé par la FAO en juin 2012 pour la mobilisation de l'aide internationale.

e) Le cas échéant, veuillez expliquer d'autres aspects de la valeur ajoutée à la réponse humanitaire par le financement CERF

Non applicable

V. ENSEIGNEMENTS TIRES

TABLE 6:OBSERVATIONS POUR LE <u>SECRETARIAT DU CERF</u>		
Enseignements Tirés	Suggestions De Suivi/Amélioration	Entité Responsable

TABLE 7:OBSERVATIONS POUR L' <u>EQUIPE DE PAYS</u>		
Enseignements Tirés	Suggestions De Suivi/Amélioration	Entité Responsable
<p>Ce projet a été conçu avec l'appui du bureau du pays, mais ce dernier n'a pas été impliqué à l'étape de la mobilisation des ressources ainsi que de la mise en œuvre. La partie exécutée du projet a été faite à travers des autorisations de dépenses envoyées à la Représentation de la FAO. De même, la CH, le HCT et tout le mécanisme de coordination au niveau du pays au Tchad n'a été impliqué que partiellement car le montage du projet a été discuté directement entre le Siège de la FAO et le Secrétariat du CERF</p>	<p>Une implication majeure dans le processus du Coordonnateur Résident et/ou Coordonnateur de l'Action Humanitaire (CR/CH), du bureau pays d'OCHA et du bureau pays de l'agence (FAO en l'occurrence). Cela est très important pour le suivi, la traçabilité et la « redevabilité ».</p>	<p>Bureau pays de l'Agence, Bureau régional ou Siège de l'Agence</p>
<p>Le projet indique que le chiffre de 13 millions représente le nombre total de personnes qui ont été touchées par le projet pour les deux pays (Tchad et Mauritanie). Mais en réalité le Tchad compte 11,5 millions d'habitants et la Mauritanie 3,5 millions dont plus de la moitié réside en capitale. De plus, la FAO et son partenaire, l'ANLA, sont plus aptes à évaluer les hectares couverts que les personnes cibles dont la sécurité alimentaire est épargnée par l'intervention contre le fléau acridien.</p>	<p>Pour l'évaluation des bénéficiaires lors d'un projet de lutte antiacridienne, il est difficile d'utiliser les mêmes critères que ceux utilisés dans d'autres projets CERF. Par exemple, il n'est pas possible d'estimer un nombre exact comme ceux des bénéficiaires de semences. Dans le domaine de la lutte antiacridienne, il serait plus approprié d'estimer les bénéfices en termes d'hectares prospectés et traités.</p> <p>Par ailleurs, il est essentiel de rappeler la portée, en termes d'efficacité comme de coût financier, de la précocité de toute action dès que des populations grégarisantes (sous forme de groupes de larves ou d'ailés) du Criquet pèlerin sont détectées et également le caractère transfrontière du ravageur.</p>	<p>Secrétariat CERF, Siège des agences des Nations Unies</p>

L'objectif spécifique est de réduire les populations de Criquet pèlerin pour prévenir le développement de la résurgence en une recrudescence et ainsi protéger les cultures et les pâturages à travers la mise en œuvre d'opérations de prospection et de lutte, tout en minimisant les risques pour la santé humaine et l'environnement.

10. Résultats initiaux attendus selon la proposition CERF approuvée

- Les opérations de lutte aérienne et terrestre fournis;
- Les aires d'infestations sont définies et cartographiées
- Les objectifs nécessitant des traitements sont effectivement contrôlés;
- L'infestation actuelle arrêtée, a entraîné une réduction significative de groupes de criquets pèlerins, des essaims et de leur expansion géographique, d'où risque de développement dans une recrudescence réduite;
- Les dommages aux cultures et aux pâturages empêchés;
- Il n'y a pas ou très peu d'impact des opérations de contrôle sur la santé humaine et l'environnement;
- L'équipement de protection du personnel est utilisé par les opérateurs impliqués dans les opérations de pulvérisation;
- 10 techniciens / agents du Ministère de l'Agriculture sont formés sur l'utilisation d'outils pour surveiller les niveaux de contamination du sang de pesticides;
- 10 techniciens / agents du Ministère de l'Agriculture ont reçu une formation sur l'évaluation et le contrôle de la qualité des opérations de pulvérisation.

11. Résultats obtenus à l'aide du financement CERF

Le financement du CERF a:

- Contribué à la mobilisation et au renforcement du dispositif terrestre de prospection et de lutte de l'ANLA au Tchad dans les zones habituelles de reproduction du Criquet pèlerin où des infestations étaient signalées, à travers la mise à disposition d'équipements, de matériel et de ressources financières. En particulier, les fonds ont permis (i) dans un premier temps de transporter par voie aérienne, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial, 20 000 litres de pesticides de Tindouf, en Algérie à N'Djamena, au Tchad qui ont été ensuite livrés par route à Abéché pour être utilisés dans les opérations de lutte, et (ii) de juin à septembre 2013, de déployer quatre équipes terrestres de prospection et de lutte à Kalait, Salal, Fada et Kanem et de mobiliser un hélicoptère à Abéché pour effectuer environ 65 heures de prospection et de lutte.
- Permis de déployer sur le terrain, pour une période de 3 semaines, « un logisticien aéronautique » chargé de veiller à la mise en œuvre et à la bonne exécution des opérations de prospection et de lutte aérienne.
- Contribué à l'organisation de formations pour les techniciens du Ministère de l'Agriculture comme suit :
 1. Une formation d'une durée de 7 jours sur la bio-écologie du Criquet pèlerin et les techniques de prospection, y compris sur l'utilisation d'eLocust2 et du GPS, a été dispensée en mars 2013 au profit de 12 prospecteurs de l'ANLA.
 2. Une formation d'une durée de 5 jours sur les techniques d'application des pesticides a été dispensée en avril 2013 au profit de 12 personnes (cadres et techniciens de l'ANLA).
 3. Une formation d'une durée de 7 jours sur le Système de gestion des stocks de pesticides (PSMS – *Pesticide Stock Management System*) et sur la manipulation des équipements de rinçage et compactage des fûts de pesticide vides a été dispensée en mai 2013 au profit de 8 magasiniers et gestionnaires de pesticides.
 4. Une formation d'une durée de 5 jours sur le suivi sanitaire et environnemental des traitements antiacridiens a été organisée en mai 2013 au profit de 6 agents des équipes QUEST (*Quality and Environment Surveys of Treatments - Qualité, environnement et santé publique*).

Cette différence constatée sur les résultats atteints par rapport aux résultats prévus est dû aux difficultés de mise en œuvre du projet. Plusieurs zones devraient être couvertes simultanément entraînant l'augmentation des agents formés de 10 à 12. Il a été alors nécessaire de former tous les agents susceptibles d'être au contact des pesticides aux techniques de protection.

12. En cas de différence significative entre les résultats attendus et atteints, merci d'en expliquer les raisons:

La demande d'extension sans effet financier ayant été approuvée, les fonds ont été utilisés pour financer des activités aériennes de prospection et de lutte, comme prévu initialement, mais sur une période différente : de mi-juin à mi-septembre 2013. Ainsi, 50 000 USD du budget initial ont été réorientés vers les frais de fonctionnement des équipes de terrain pour le déploiement sur le terrain de 4 équipes terrestres de prospection et de lutte pendant 12 semaines, de juin à août 2013.

13. Les activités financées par le CERF font-elles partie d'un projet CAP muni d'un code IASC marqueur de genre?

OUI NON

14. Evaluation:Ce projet a t'il été évalué ou il y a t'il une évaluation en cours?	ÉVALUATION EFFECTUEE <input type="checkbox"/>
<p>If 'NO', please explain why the project has not been evaluated</p> <p>Aucune évaluation spécifique n'a été réalisée à la fin du projet. Néanmoins, des missions de surveillance ont été menées afin d'évaluer la présence de criquets pèlerins ou d'autres signes indiquant un risque potentiel d'infestation. Le résultat est encourageant du fait que rien ne pouvait présager un risque immédiat d'infestation.</p>	EVALUATION EN COURS <input type="checkbox"/>
	AUCUNE EVALUATION PREVUE <input checked="" type="checkbox"/>

ANNEXE 1. FINANCEMENTS DU CERF TRANSFERE AUX PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE

Non applicable

ANNEXE 2: ACRONYMES ETABRÉVIATIONS (Par Ordre Alphabétique)

ANLA	Agence Nationale de Lutte Antiacridienne
CLCPRO	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale
CH	Coordonnateur de l'Action Humanitaire
CR	Coordonnateur Résident
DLIS	Service d'information sur le Criquet pèlerin
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
PSMS	PSystème de gestion des stocks de pesticides
QUEST	Qualité, environnement et santé publique